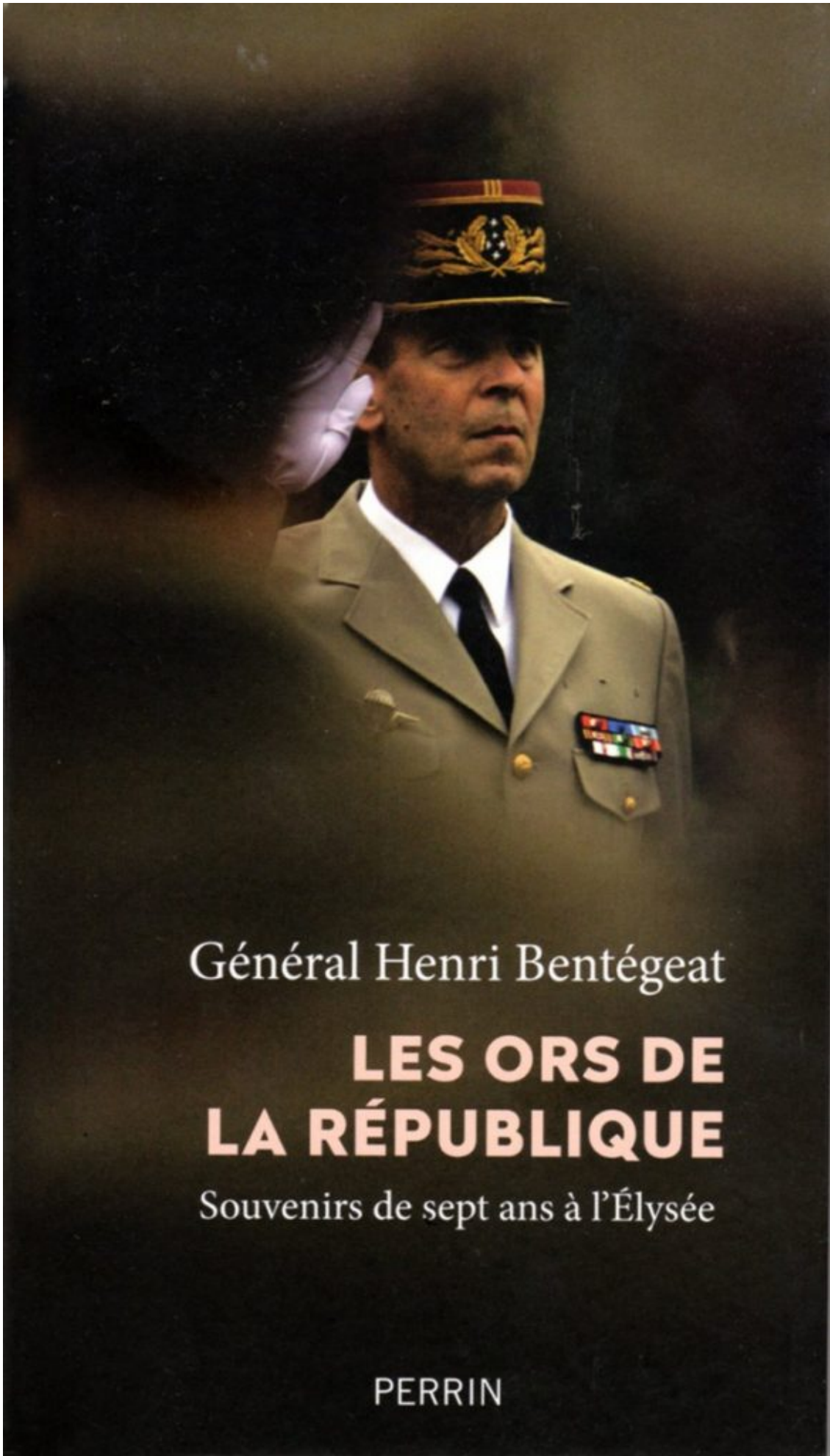


Les ors de la République



Général Henri Bentégeat

**LES ORS DE
LA RÉPUBLIQUE**

Souvenirs de sept ans à l'Élysée

PERRIN

Maillon de la chaîne de commandement, l'Etat-major particulier (EMP) du président de la République se caractérise par sa compétence et sa loyauté. Apolitique, il se situe au-dessus des divergences partisans.

Le général Henri Bentégeat y a servi pendant sept ans, d'abord comme adjoint « Terre » auprès de François Mitterrand (1993-1995) et de Jacques Chirac (1995-1996) puis comme chef (1999-2002), avant d'assumer les fonctions de chef d'Etat-major des armées (2002-2006). Il a vécu les cohabitations, où ces chefs d'Etat ont dirigé la France avec un Premier ministre d'une sensibilité politique différente de la leur. L'EMP participe à la gestion des crises et des conflits selon une procédure de décision réactive, sans frein de la part du Parlement, informé d'une opération militaire dans les trois jours puis qui doit autoriser sa prolongation au-delà de quatre mois. En outre, toutes les administrations sont concernées et les chefs militaires y sont associés de bout en bout. L'EMP assiste à toutes les réunions de crise au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et du ministère des Affaires étrangères, quand les intérêts de la Défense peuvent se trouver mis en cause. L'émotion, l'hypermédiatisation et l'information en continu effacent le recul et négligent le temps long, où se mesure l'efficacité. Chaque matin, les adjoints de l'EMP (Terre, Marine et Air) lisent notes des services de renseignement, messages des attachés de défense, analyses du SGDSN et de la Délégation aux affaires stratégiques, études de l'Etat-major des armées et télégrammes diplomatiques, pour traquer l'information destinée au chef de l'Etat, un fait inattendu demandant confirmation ou les signes d'une menace potentielle nécessitant une vigilance accrue. Le soir et les week-ends, ils prennent à tour de rôle l'astreinte à domicile. Tenus informés par le centre de transmission militaire de la présidence, ils doivent être en mesure de rédiger une note urgente pour le chef de l'Etat ou de rejoindre l'Etat-major des armées pour y suivre les développements d'une situation de crise potentiellement explosive. Le secrétaire général de l'Elysée gère alors la suite à donner à tout événement qui exige une réaction immédiate de la présidence de la République. L'ordre protocolaire place le chef de l'EMP juste derrière lui, pour souligner l'importance de la responsabilité de chef des armées, qui ne se partage pas. Ainsi, le lendemain de son intronisation, le nouveau président est informé, en tête à tête, des plans et procédures des codes nucléaires par le chef de l'EMP. Ces plans ne sont accessibles qu'à « ceux qui ont à en connaître ». La dissuasion nucléaire, socle de l'indépendance stratégique de la France, vise désormais, non plus les grandes villes d'un Etat adverse, mais ses centres de pouvoirs politiques, militaires ou

économiques, en limitant les dégâts collatéraux. La protection des intérêts vitaux, jamais explicites, de la France serait affirmée par un tir d'ultime avertissement. Le chef de l'EMP, qui ne dépend que du chef de l'Etat, éclaire ses choix en amont. Son influence dépend des relations qu'il a su établir avec lui. Les décisions présidentielles sont prises en conseil de défense ou en conseil restreint, où tous les participants peuvent s'exprimer. Leur mise en œuvre relève du ministre ou du chef d'état-major des Armées. Parmi les administrations, seules celles de la Défense et des Affaires étrangères appliquent intégralement les décisions du chef de l'Etat...sans tergiverser !

Loïc Salmon

« Les ors de la République » par le général d'armée Henri Bentégeat. Editions Perrin, 220 pages, 17 €.

Défense : l'alchimie de la décision du chef de guerre

Chefs d'Etat en guerre

Guerre : complexité des approches politique et militaire